

# DECLARATION DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE A L'OCCASION DE LA REUNION INTERSESSIONNELLE SUR LES ARMES A SOUS MUNITIONS

Genève, 7-9 Avril 2014

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs

Permettez-moi tout d'abord au nom de la Délégation Mauritanienne de vous exprimer mes vives félicitations pour la conduite de nos travaux qui nous mèneront sans doute aux objectifs de la convention.

Mesdames et Messieurs

La République islamique de Mauritanie est contaminée par les sous munitions dans la Partie Nord du Territoire. Ces sous munitions constituaient un danger permanent pour les populations nomades et un véritable frein au développement socio-économique dans cette région à vocation agro- pastorale.

En 2010, des enquêtes ont permis d'identifier 10 zones polluées au Nord du village de Bir Mougrein .

En Février 2012, nous avons ratifié la convention sur les armes à sous -munitions

En 2013, notre pays avec l'aide de la communauté internationale a pu déminer toutes les zones et nous avons déclaré en septembre à Lusaka la fin des opérations de déminage, pour être ainsi en conformité avec l'article 4 de la Convention. Il a été également indiqué que d'autres enquêtes étaient en cours, pour s'assurer d'avantage de l'inexistante de contamination restante. Les résultats de ces enquêtes n'ont démontrés aucune contamination additionnelle.

A cet effet, mon pays est en train de prendre les dispositions règlementaires pour notifier au Secrétaire Général des Nations Unies de la mise en œuvre de l'Article 4 de la convention relatif au déminage des zones affectées par les sous munitions.

Merci

